



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- Déterminer les causes de l'incendie et les moyens d'extinction.
- De décrire le rôle des équipiers de 1ère intervention.
- Donner l'alerte, en maîtrisant la conduite à tenir face au sinistre, en respectant les consignes des sites selon leur configuration respective.
- D'intervenir en toute sécurité et utiliser le matériel adéquat de lutte contre l'incendie, d'en maîtriser les conditions de mise en œuvre, notamment le maniement des extincteurs.
- D'appréhender le danger des fumées et des gaz nocifs et toxiques, ainsi que l'utilité du désenfumage.
- **En option** : si présence de Robinets Incendie Armés sur le site, savoir utiliser le RIA (possibilité de mise en œuvre hors pression et sans eau si situé à l'étage, et utilisation sous pression si accès à l'extérieur).

Public

- Tout public

Durée

- 1/2 journée (4h)

Programme de formation

1. Apports théoriques

Notions de base liées à la lutte contre le feu :

- Les origines d'un sinistre et sa propagation (spécificités des feux liés aux activités du site : produits/matières, véhicules, stockage, locaux à risques spécifiques : laboratoires de physique/chimie, locaux électriques, postes informatiques, ...).
- Elaboration interactive avec les stagiaires d'un triangle du feu,
- Les classes de feux et les agents extincteurs,
- Les matériels et équipements de lutte contre l'incendie,

Les consignes spécifiques du site :

- Le danger des fumées et des gaz nocifs et toxiques, ainsi que l'utilité du désenfumage.
- Alarme / Alerte : organisation spécifique du site (procédure à suivre, l'affichage, la signalisation).

2. Partie pratique sur feux réels :

- Exercices réels d'extinction sur feux, avec utilisation des différents types d'extincteurs (selon ceux présents sur le site), et/ou du dispositif RIA le cas échéant.
- En option et selon besoins : repérages sur site des équipements de prévention et de lutte contre l'incendie et de désenfumage.



Méthodes et moyens Pédagogiques

- **Formation théorique en salle suivie d'exercices pratiques de mises en situations** (Cf. annexe 1 : séquençier du module avec répartition des durées):
- **Une méthode interactive sur paperboard ou tableau, consistant à la construction d'un triangle du feu**, avec la participation active des stagiaires.
- **Un DVD de l'INRS avec différents cas pratique d'intervention** sera exploité, en amont des mises en situation réelles, sous forme d'un échange questions/réponses entre les stagiaires et le formateur avec prise en compte des consignes spécifiques des sites et de leur configuration.
- **Remise de documents pédagogiques aux stagiaires.**
- **Manipulation des moyens d'extinction sur feux réels.** Le matériel est fourni par l'organisme de formation : un bac normalisé au gaz et à l'eau, les extincteurs de type CO², à eau pulvérisée et à poudre (voir annexe 2 : photos d'une formation réalisée).
- L'entreprise devra mettre à disposition un site autorisant la mise en oeuvre d'un feu pour ces exercices avec un espace extérieur (cour, parking). Le balisage de la zone devra être effectué par le lieu d'accueil de la formation, avec l'aide du formateur le jour même (par exemple durant la pause).
- **Vidéo de manipulation d'un Robinet Incendie Armé (RIA), et possibilité de manipulation en réel si présence de Robinets Incendie Armés sur le site de la formation** : mise en service d'un RIA (possibilité de mise en œuvre hors pression et sans eau si situé à l'étage, et utilisation sous pression si accès à l'extérieur). **Repérages sur plan** des équipements de prévention et de lutte contre l'incendie et de désenfumage.
- **Mises en situation** avec répartitions de différents rôles en simulation d'intervention.

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation théorique par un test.

Évaluation de la pratique par le formateur sur la base d'une grille d'observations.

Analyse de la pratique avec l'intéressé, le formateur et les participants (feed-back).

- Apports théoriques complémentaires et éventuelles remédiations
- Bilan et synthèse de la formation.
- **L'organisme de formation éditera une attestation en vue de l'habilitation du salarié par son employeur.**